

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2023 : la voiture électrique échappe au recul de la croissance des ventes

En septembre 2023, 12 555 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit 3,8 % de plus qu'en septembre 2022. Cette hausse, qui est la neuvième consécutive, est néanmoins nettement plus faible que celles à deux chiffres enregistrées lors des trois mois précédents. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 5,9 % par rapport à la période d'octobre 2021 à septembre 2022.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 63 % des immatriculations du mois de septembre. Ils se sont accrus de 9 % par rapport à septembre 2022, confirmant les hausses des treize mois précédents qui succédaient à quatorze diminutions d'affilée liées aux difficultés logistiques des constructeurs. La décarbonation du parc s'est poursuivie : les modèles électriques ont représenté 22 % des ventes contre 16 % un an auparavant, 12 % en septembre 2021 et 5 % en septembre 2020.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est redressé pour le septième mois de suite (+ 2,1 % en septembre), après une suite inédite de dix-huit reculs. Sur un an, ses ventes ont baissé de 0,9 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2023

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 071	1 571	558	1 063	1 650	7 913
Cyclomoteur	218	136	38	67	200	659
Motocyclette	261	145	34	121	128	689
Tricycle et quadricycle à moteur	74	35	9	28	52	198
Remorque légère et caravane	139	79	46	85	93	442
Camping-car	47	21	8	11	44	131
Autobus et autocar	3	-	2	5	18	28
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	143	75	36	15	51	320
Camionnette	610	343	93	166	314	1 526
Camion	9	7	8	3	10	37
Tracteur routier	38	23	19	5	53	138
Remorque lourde	2	3	4	-	1	10
VASP (hors UDVP et camping-car)	27	8	2	8	6	51
Tracteur agricole	76	101	75	57	104	413
Ensemble	4 718	2 547	932	1 634	2 724	12 555

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En septembre 2023, 7 913 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 9,1 % par rapport à septembre 2022, légèrement inférieure à celle observée dans l'Hexagone (+ 10,5 %). Il s'agit de la quatorzième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue.

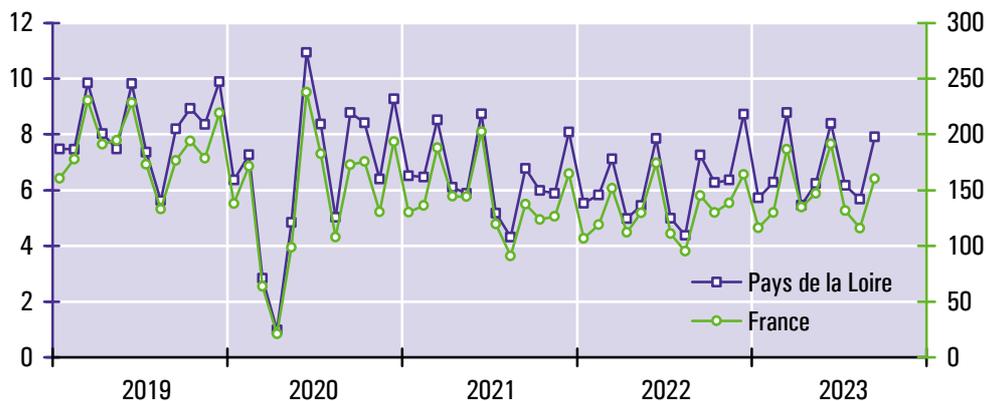
En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves sont en forte croissance par rapport aux douze mois antérieurs (+ 11,8 % dans la région et + 12,0 % en France). Elles sont cependant encore nettement plus faibles que celles d'avant la crise sanitaire, en chute respective de 11 % et de 20 % par rapport à la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

En septembre, la part des modèles électriques s'est établie à 21,8 % (nouveau record), dépassant pour la huitième fois de suite celle des voitures roulant au gazole (12,3 %). Avec 55 % des ventes, l'essence sans plomb reste néanmoins de loin le carburant préféré des Ligériens. Il y a dix ans (septembre 2013), l'électricité et le gazole rassemblaient respectivement 0,4 % et 64 % des immatriculations de voitures neuves.

La catégorie *Autres motorisations* (cf. tableau ci-contre) est en forte croissance (+ 31 % au cours des douze derniers mois) et représente 4 % des ventes. Elle est essentiellement composée de voitures à bicarburant essence-GPL.

À titre de comparaison, la structure énergétique des immatriculations d'occasion est totalement différente : en septembre, le gazole (54 %) a devancé le sans plomb (42 %) et l'électricité (2 %).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

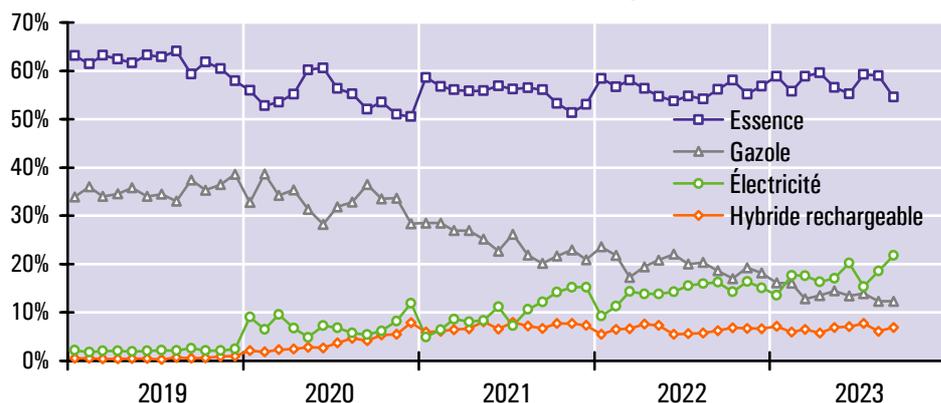
	Septembre 2023			Octobre 2022 à sept. 2023		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 071	39 %	+ 9 %	31 271	38 %	+ 11 %
Maine-et-Loire (49)	1 571	20 %	+ 6 %	16 216	20 %	+ 10 %
Mayenne (53)	558	7 %	+ 19 %	5 435	7 %	+ 16 %
Sarthe (72)	1 063	13 %	+ 5 %	12 095	15 %	+ 17 %
Vendée (85)	1 650	21 %	+ 12 %	16 975	21 %	+ 11 %
Essence	4 321	55 %	+ 6 %	46 906	57 %	+ 16 %
Gazole	974	12 %	- 28 %	12 235	15 %	- 20 %
Électricité	1 724	22 %	+ 46 %	14 071	17 %	+ 35 %
Hybride rechargeable	547	7 %	+ 21 %	5 505	7 %	+ 13 %
Autres motorisations	347	4 %	+ 74 %	3 275	4 %	+ 31 %
Personnes morales	3 791	48 %	+ 6 %	38 697	47 %	+ 7 %
Personnes physiques	4 122	52 %	+ 12 %	43 295	53 %	+ 17 %
Ensemble	7 913	100 %	+ 9 %	81 992	100 %	+ 12 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2023 et celles de septembre 2022

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

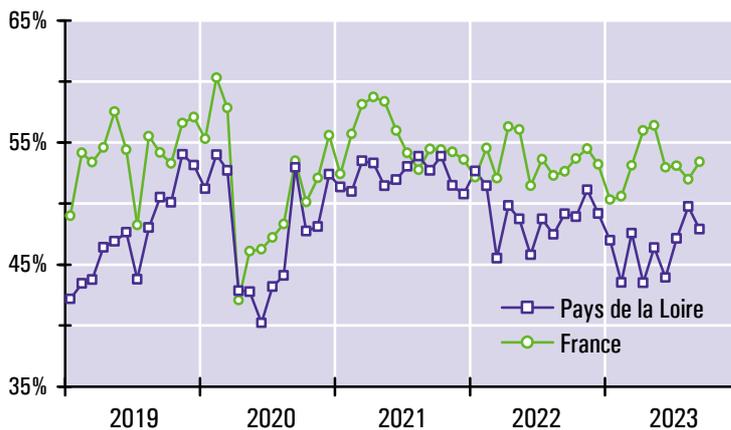


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En septembre, la hausse du marché automobile a été portée par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les immatriculations ont bondi de 11,8 % par rapport à septembre 2022. Les achats de voitures par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) ne se sont accrues que de 6,3 %.

En Pays de la Loire, les personnes physiques ont ainsi rassemblé 52,1 % des ventes de voitures neuves de septembre. Cette part est de 46,6 % sur l'ensemble du territoire français (outre-mer inclus) et de 51,5 % en France de province.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

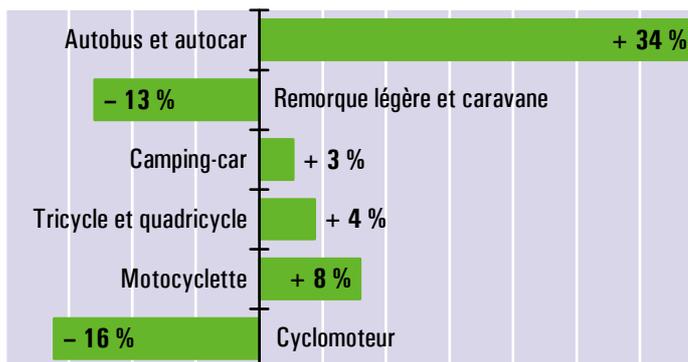
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de septembre ont fléchi de 3,7 % par rapport au même mois de 2022. En cumul annuel, la baisse des immatriculations est de 4,9 %. Le segment des autobus et des autocars est en croissance d'un tiers : dans le Maine-et-Loire et en Vendée, une partie importante du parc a été renouvelée au cours de l'été.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont baissé de 2,8 % en septembre. Le recul a été beaucoup plus important pour trois des cinq segments : les camions (- 54 %), les tracteurs routiers (- 21 %) et les remorques lourdes (- 55 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs de transport de fret sont en progression de 1,6 %.

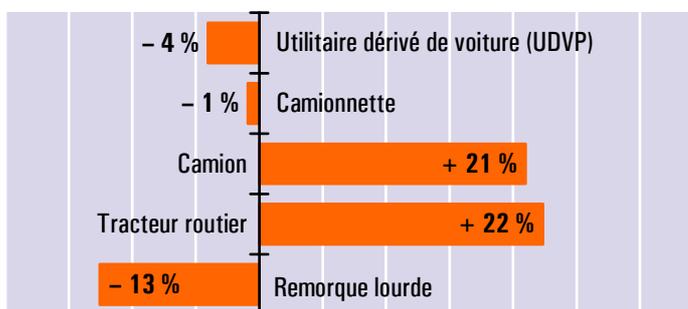
Les ventes de tracteurs agricoles se sont repliées de 9 % par rapport à septembre 2022 et ne sont plus désormais en croissance que de 2,9 % sur douze mois. Dans des volumes huit fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en baisse de 19 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

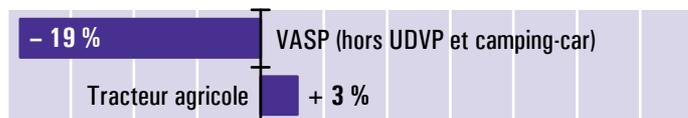
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2022 à septembre 2023) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2021 à sept. 2022)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/immatriculation-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2023